

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2334

Approbation d'une convention de partenariat avec l'Association "Culture pour tous"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2334 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION "CULTURE POUR TOUS"
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon, à travers ses établissements culturels en régie municipale, souhaite s'ouvrir à tous et développer des services adaptés à la diversité des personnes. C'est un principe général mis en œuvre dans le cadre de la Charte de Coopération Culturelle.

Les musées de la Ville de Lyon (Musée d'Art Contemporain, Musée de l'Automobile Henri Malartre, Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, Musée des Beaux-Arts, Musées Gadagne, Centre d'Histoire, de la Résistance et de la Déportation) ont pour vocation de proposer au plus grand nombre et à la plus grande diversité de publics l'accès à la culture, via leurs parcours permanents, leurs expositions temporaires et les activités, événements et spectacles qui les complètent.

L'Association Culture pour Tous propose de son côté un accompagnement à la fois humain et logistique qui amène des personnes présentant des difficultés sociales ou économiques aux activités culturelles, leur permet de découvrir les lieux, les sujets et le plaisir de la pratique culturelle, dans un but de revalorisation de soi et de réinsertion. Elle est donc une prescriptrice, un canal de diffusion et de communication utile pour amener les publics aux musées.

L'Association s'appuie sur des « Coopérateurs », un réseau de 600 associations et services de collectivités intervenant dans les domaines de l'insertion, du social et du handicap, du soin et du médicosocial.

Grâce à ce réseau, des milliers de personnes en difficulté, les « Actionneurs », peuvent s'informer sur la vie culturelle, accéder à des invitations gratuites pour les événements culturels et artistiques de leur choix et prendre part à des débats sur la vie culturelle.

Le partenariat, qui consiste principalement à la mise à disposition d'invitations aux bénéficiaires du réseau Culture Pour Tous, est donc un vecteur d'augmentation de la fréquentation des personnes en réinsertion, dans un cadre de pratique individuelle.

Le partenariat avec Culture pour Tous permet aux musées de toucher les publics éloignés dans leur pratique individuelle. Ces publics se rendent peu aux musées : du fait de leurs faibles ressources ; du fait d'un éloignement par rapport aux canaux de diffusion classique de l'offre culturelle ; du fait de l'éloignement symbolique par rapport à la représentation que ces publics peuvent avoir d'activités qui ne leur seraient pas destinées.

Ce partenariat apparaît complémentaire des actions et politiques de développement culturel conduites par chaque musée, ainsi qu'à la convention cadre « association solidarité » qui permet aux structures associatives, pour le même public, une pratique en groupe dans le cadre de projets formalisés.

La Ville de Lyon, à travers ses musées en régie municipale, souhaite en signant cette convention de partenariat renforcer ses missions de service public. Cette convention fixe un cadre d'action et d'expérimentation pour deux saisons dans lequel chaque musée peut s'inscrire, en fonction de ses capacités, moyens et de sa politique des publics, propres à chaque établissement.

Par dérogation à la délibération n° 2015/1274 approuvée lors du Conseil municipal du 9 juillet 2015, les entrées et médiations proposées à titre individuel dans le cadre de ce partenariat seront exonérées, dans la limite de 100 entrées par an et par établissement.

Une évaluation sera faite à l'issue de cette expérimentation de 2 années qui s'achèvera le 30 juin 2018 et permettra de définir l'intérêt et les conditions d'une éventuelle reconduction.

Vu la délibération n° 2015/1274 du 9 juillet 2015 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Culture pour tous » est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les autres documents y afférents.

3. Les entrées et médiations proposées à titre individuel dans le cadre de ce partenariat sont exonérées, dans la limite de 100 entrées par an et par établissement.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN